

RÈGLEMENT INTÉRIEUR **UTL DURANCE-PROVENCE**

Tout participant doit être inscrit auprès du secrétariat avant d'assister aux cours (même si c'est une séance d'essai). A l'issue de la première séance d'une activité choisie, les participants ont huit jours pour procéder à un changement ou annuler leur inscription. Les cours effectués seront facturés.

Des feuilles de présence en début de cours permettent de vérifier l'inscription des participants au cours fréquenté. Il est demandé impérativement de l'émarger.

Les participants sont tenus de respecter les créneaux horaires choisis au moment de leur inscription.

En cas d'annulation d'un cours, du fait de l'administration (par exemple si le nombre d'inscrits est insuffisant), le participant pourra en choisir un autre, ou récupérer son inscription. En cas d'annulation de la part du participant, aucun remboursement ne sera effectué.

Passé huit jours à dater du premier cours, toute demande de changement ou d'annulation sera refusée.

Apposez votre signature :